

# Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

## **Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux**

### **Chercheur principal**

**Serge Brochu**  
École de Criminologie - Université de Montréal

### **Co-chercheure**

Marie-Marthe Cousineau  
École de criminologie - Université de Montréal

### **Établissement gestionnaire de la subvention**

Université de Montréal

### **Numéro du projet de recherche**

2009-JJ-130648

### **Titre de l'Action concertée**

Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent - Phase 3

### **Partenaire(s) de l'Action concertée**

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)  
et Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

## RÉSUMÉ

**1- Nom du chercheur principal et son institution**

Serge Brochu, Ph.D., professeur titulaire  
École de criminologie, Université de Montréal

**2- Nom des collaborateurs et de leur établissement**

Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire  
École de criminologie, Université de Montréal

**3- Personnel de recherche**

Valérie Beauregard, Coordonnatrice  
Véronique Chadillon-Farinacci, agente de recherche  
Catherine Patenaude, agente de recherche  
Micaël Cloutier, agent de recherche

**4- Nom des partenaires du milieu impliqués dans la réalisation du projet**

Service correctionnel du Canada et ses établissements de détention  
Ministère de la Sécurité publique et ses établissements de détention

**5- Établissement gestionnaire de la subvention**

Centre internationale de criminologie comparée, Université de Montréal

**6- Titre du projet de recherche**

Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux<sup>1</sup>

**7- Numéro du projet de recherche**

2009-JJ-130648

**8- Titre de l'action concertée**

Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent – Phase 3

**9- Partenaires de l'action concertée**

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Ministère de la Sécurité publique

---

<sup>1</sup> Suggestion pour citation : Brochu, S., et Beauregard, V. (2012). Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux. Rapport déposé aux Fonds de recherche Société et culture du Québec.

## **1. Titre promotionnel**

La pratique des jeux de hasard et d'argent dans les établissements de détention du Québec.

## **2. Objectifs de recherche**

De façon générale, cette étude visait à mieux comprendre la pratique des JHA dans les établissements de détention du Québec. Il s'agissait, d'une part, de mettre en lumière l'aspect symbolique des activités qui impliquent un enjeu à travers le point de vue des détenus et des ASC. Il s'agissait, d'autre part, de rendre compte des interventions privilégiées et des attitudes des surveillants à l'égard des JHA. De façon spécifique, les résultats améliorent les connaissances sur :

- 1) l'organisation des JHA en détention
- 2) les formes de mises et leur déroulement
- 3) les éléments contributifs et limitatifs des JHA intra-muros
- 4) les impacts des JHA
- 5) la signification et les motivations entourant le jeu
- 6) l'attitude des ASC et les interventions privilégiées face au jeu

## **3. Principaux résultats**

Les données de cette études ont été colligées à la fois dans des établissements carcéraux fédéraux (pénitenciers; peines d'emprisonnement de deux ans et plus) et provinciaux (prisons; peines de deux ans moins un jour et moins). Des entrevues approfondies ont été effectuées avec 126 détenus et 47 agents des

services correctionnels (ASC) dans trois pénitenciers et six prisons pour hommes. En ce qui concerne les établissements carcéraux pour femmes, le recrutement a été beaucoup plus compliqué. De nombreux efforts ont permis d'y rencontrer 10 détenues et 2 ASC. Les résultats de ces entrevues sont donc considérés comme étant exploratoires

Bien que les jeux de hasard et d'argent (JHA) soient interdits autant dans les établissements de détention fédéraux que provinciaux, les détenus parient : 1) sur leur propres habiletés, à travers des défis prenant la forme du plus rapide, du plus fort, du meilleur athlète; 2) sur des jeux de table, comme les cartes, le backgammon, les échecs, les dames; et 3) sur des événements impliquant un groupe, comme le sport professionnel, une télé-réalité, la loto. Puisque les détenus n'ont le droit ni de posséder ni d'échanger de l'argent, ils misent des boissons gazeuses, des sacs de croustilles, des tablettes de chocolat, des boîtes de soupes, des steaks, des timbres, du café. Quelques-uns parient des actions physiques (p. ex., un nombre déterminé de tractions), des services (p. ex., ménage de la cellule) et encore plus rarement de l'argent. De façon général, la presque totalité des joueurs interrogés ont affirmé jouer pour des raisons ludiques.

À première vue, on aurait pu concevoir le règlement interdisant les JHA comme l'un des principaux obstacles à cette pratique. Toutefois, pratiquement aucun détenu ne considère cette règle comme une limite. Il semble que certaines caractéristiques physiques du milieu carcéral freinent davantage le jeu. Selon les détenus interrogés, les jeux de table sur lesquels on peut miser sont plus touchés que les paris de groupe (*pools*), puisqu'ils demandent plus de matériel et d'habiletés. Les principales limites évoquées sont : des salles communes achalandées, des tables

trop petites et inconfortables, un manque de joueurs intéressants et intéressés. Toutefois, le faible revenu demeure l'obstacle le plus rapporté par les participants. Enfin, la réglementation sur le tabac freinerait également la participation aux JHA intra-muros. En effet, l'interdiction totale de la cigarette dans les pénitenciers et partielle dans les prisons en a fait grimper la valeur. D'un côté, ceux qui sont dépendants du tabac et non des JHA hésitent à miser des cigarettes. De l'autre, plusieurs participants ont rapporté une importante baisse de popularité des JHA depuis qu'on y gage des friandises.

Par ailleurs, la violence verbale demeure de loin la conséquence négative liée au JHA la plus souvent rapportée par les détenus interrogés. Il s'agit, la plupart du temps, de perdants qui tolèrent mal la défaite ou de gagnants un peu trop insolents. D'autres querelles sont dues à l'écart entre les mises et le revenu. Les joueurs incarcérés ne sont pas non plus à l'abri des tricheurs. Il arriverait même que des détenus travaillent ensemble pour escroquer un de leurs pairs. Les participants qui ont rapporté avoir été victimes de tels incidents seraient aussi, plus à risque que les autres de subir des abus de toutes sortes. Enfin, dans de rares cas, certains détenus peuvent subir de la violence physique suite à une dette de jeu non honorée. Il faut préciser toutefois que ce genre d'événements a été évoqué uniquement par des détenus indiquant en avoir été témoins.

On s'attendait à ce que les joueurs qui étaient dépendants avant la détention connaissent entre les murs plus de conséquences négatives liées à des habitudes abusives que ce que les résultats indiquent. Plusieurs d'entre eux ont même cessé de jouer durant leur incarcération. Cette abstinence, ou du moins ce contrôle des habitudes de jeu, serait plus marqué parmi les détenus fédéraux, notamment parce

qu'ils demeurent plus longtemps en détention que leurs homologues provinciaux, et serait due notamment aux limites évoquées précédemment, c'est-à-dire à l'absence des jeux étatiques (particulièrement les ALV), à des mises inintéressantes, à une ambiance inappropriée (aucun son, lumière) et à une prise de conscience des problèmes de jeu attribuable au temps d'arrêt imposé par l'emprisonnement. En somme, dans l'espace carcéral ou l'accès à l'argent et à certains jeux étatiques est impossible le développement et la persistance du jeu pathologique se voient fortement limités, laissant entrevoir ici des pistes intéressantes de prévention.

Enfin, contrairement aux appréhensions liés à la violence de plusieurs participants, aucun problème manifeste n'a été déclaré ni par les détenus ni par les ASC, et ce, pour les deux juridictions étudiées. De fait, les quelques excès rapportés par les participants n'étaient pas nécessairement dus à une dépendance aux JHA, mais davantage au contexte carcéral, qui amènent parfois des détenus à une compétition démesurée.

#### **4. Contexte du projet en lien avec l'appel d'offre**

La présente étude découle de nos travaux antérieurs sur le lien entre les JHA et le comportement criminel. Malgré une proportion anormalement élevée de joueurs problématiques parmi la population correctionnelle, les détenus demeuraient un groupe négligé dans les recherches scientifiques portant sur le jeu. Pourtant, les habitudes de jeu problématiques constituent bien souvent le produit d'une histoire personnelle et d'un contexte culturel, économique et social. Or, il importait donc d'améliorer les connaissances sur la pratique des JHA intra-muros, afin de clarifier la situation, à savoir si elle était problématique ou non.